



Fonds de la Recherche Forestière
du Saguenay-Lac-St-Jean

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

**LE FONDS DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE
DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN**

Pour une répartition de la recherche forestière plus équitable

Déposé à

**La Commission d'étude
sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation
des ressources naturelles dans les régions ressources**

Février 2003

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	1
	1.1 <i>Le FRF-02 réalise ses mandats</i>	2
	1.2 <i>L'importance de la recherche forestière.</i>	3
2.	Des investissements dans la recherche forestière insuffisants	6
3.	La recherche au Québec comparée	7
4.	L'identification de la limite nordique – Un exemple	8
5.	La structure de la recherche forestière au Québec.....	10
	5.1 <i>Un modèle trop classique</i>	10
	5.2 <i>Les crédits sylvicoles</i>	12
	5.3 <i>La redevance au Fonds forestier</i>	13
	5.4 <i>Comblent les lacunes régionales en recherche</i>	14
6.	Décentralisation de la recherche	16
	6.1 <i>Historique</i>	16
	6.2 <i>Un levier de développement régional</i>	18
7.	L'origine des besoins de recherche sur le plan provincial	18
	7.1 <i>Un apport financier à la recherche régional insuffisant</i>	20
	7.2 <i>Répondre aux besoins de recherche des utilisateurs</i>	20
	7.3 <i>Consolider les forces régionales de la recherche</i>	21
	7.4 <i>L'écoute des besoins de recherche en région</i>	21
8.	La 2 ^e et 3 ^e transformation du bois	22
9.	Conclusion	24
10.	Nos recommandations	26

Tableau 1 :

Analyse des données sur le personnel scientifique	8
---	---

Tableau 2 :

Représentativité de la possibilité forestière de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean par rapport à l'ensemble du Québec	11
---	----

Tableau 3 :

Résumé des redevances 2001-2002 concernant le Saguenay-Lac-Saint-Jean, en million de dollars	11
---	----

Le Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean (FRF-02)

Mandat

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean (FRF-02) est un organisme à but non lucratif issu d’une entente spécifique régionale afin de développer et d’améliorer les connaissances sur la forêt boréale et son écologie. La mission du FRF-02 est de :

- *Regrouper les personnes intéressées à développer, renforcer et stimuler la recherche reliée à la forêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à ses produits;*
- *Mettre en place, en collaboration avec les utilisateurs de la forêt, des mécanismes adéquats pour la détermination des besoins prioritaires de recherche sur les forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et leurs produits;*
- *Créer et gérer un fonds régional aux fins de financer la recherche forestière;*
- *Favoriser le maillage entre les utilisateurs de la forêt et les chercheurs scientifiques;*
- *Favoriser le développement et le transfert de nouvelles connaissances relativement à l’aménagement des forêts du Saguenay – Lac-Saint-Jean et à leurs produits;*
- *Encourager les partenariats entre les gouvernements, les utilisateurs de la forêt et les institutions d’enseignement et de recherche;*
- *Encourager et promouvoir auprès d’organismes publics, parapublics ou privés, des participations, contributions, souscriptions ou autres formes de subventions et de les administrer afin d’améliorer le financement de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean*

Représentativité

Madame Ursula Larouche, Directrice générale

Membres du Conseil d’administration :

Conseil régional de concertation et de développement -02	M. Réjean Bergeron, président
(Défendeur de CAAF) Bowater	M Jacques Bélanger, vice-président
(Défendeur de CAAF) Abitibi-Consolidated	M. Serge Gosselin
(MRC) MRC Domaine-du-Roy	M. Denis Taillon, trésorier
(MRC) MRC du Fjord	M. Jean-Yves Dufour
Ministère des Finances, de l’Économie et de la Recherche	M. Claude Phaneuf
Ministère des Régions	M. Gilbert Claveau
Ministère des Ressources naturelles	M. Henrico Laberge
Ministère des Ressources naturelles	M. Régis Proulx
Société de la Faune et des Parcs du Québec	M. Louis Villemure
Syndicat des producteurs de bois	M. Daniel Fillion

Note : Les représentants du ministère des Ressources naturelles se sont abstenus de participer à l’élaboration du présent mémoire.

Résumé

Le mémoire du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean (FRF-02) veut souligner l'importance d'accroître la connaissance sur la forêt boréale et le transfert de cette connaissance auprès des utilisateurs et de la population. Notre mémoire soulève l'importance que les besoins et les priorités de recherche soient identifiés par les utilisateurs de la ressource des régions d'où elle provient.

Pour le FRF-02, les utilisateurs sont issus du milieu d'entrepreneuriat (entreprises, coopératives forestières, syndicats des producteurs de bois), des groupes fauniques (utilisant le territoire pour des fins sportives, de villégiature, de chasse et pêche ou de conservation), de la direction régionale des ministères concernés (Ressources naturelles, Régions, Finance, Économie et Recherche) et des communautés Autochtones. Ils sont regroupés au sein d'une table de concertation qui permet la définition et la priorisation des besoins de la recherche forestière la plus susceptible de bénéficier à l'ensemble de la communauté régionale.

L'importance que suscite la création des liens qui se développent entre les chercheurs et les utilisateurs oeuvrant à proximité se manifeste par des partenariats qui entraînent des retombées, en matière de développements économiques et de maintien de la ressource forestière et des écosystèmes associés. Notre mémoire recommande de soutenir le développement des centres de recherche en région afin que notre forêt soit plus qu'un site de dispositif de recherche pour les chercheurs oeuvrant dans les grands centres (Montréal et Québec).

Les retombées économiques de la ressource forestière de notre région pour l'ensemble du Québec sont clairement démontrées. Cependant, notre région n'a pas reçu et ne reçoit pas sa part d'investissement pour la recherche sur la forêt. Notre mémoire recommande des investissements plus importants et une orientation de la recherche décentralisés et régionalisés tant pour la première que pour la deuxième et la troisième transformation du bois.

En conclusion, le mémoire du FRF-02 met en évidence les recommandations de plusieurs intervenants. Le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil de la recherche forestière du Québec, le Vérificateur général du Québec, à l'effet que les régions doivent obtenir plus de considération dans la répartition du financement de la recherche forestière.

1. Introduction

La région du Saguenay – Lac-Saint-Jean manifeste depuis plusieurs années le désir de voir s'accroître le degré de connaissances de notre forêt. La forêt boréale, pour notre région, est l'une des sources principales de notre économie et constitue un élément fondamental de développement de la communauté régionale. La pérennité de la forêt est donc synonyme de pérennité pour un grand nombre de familles et de villages du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean (FRF-02) est un levier d'intervention dont la région du Saguenay –Lac-Saint-Jean s'est dotée, en 2001, pour permettre aux utilisateurs de prendre des décisions plus éclairées sur la ressource forestière. Il a pour but de mailler le savoir-faire des utilisateurs de la forêt boréale et les connaissances des chercheurs dans le but de supporter une recherche qui répond à leurs besoins précis d'innovation, de développement, de maintien des écosystèmes et de renouvellement de la ressource.

Le Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean (FRF-02) est une initiative du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère des Régions, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche du Québec et les Municipalités régionales de comté du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est, de Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine.

- Le FRF-02 contribue au développement et à l'amélioration des connaissances sur la forêt boréale en adéquation avec les besoins de recherche des utilisateurs ;
- Le FRF-02 favorise l'émergence de nouveaux savoirs et de nouvelles technologies dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement forestiers ;
- Le FRF-02 favorise le maillage du savoir-faire terrain des utilisateurs aux connaissances scientifiques des chercheurs.

1.1 *Le FRF-02 réalise ses mandats notamment :*

- En cernant, par le biais de consultations auprès des utilisateurs de la ressource forestière, les besoins de recherche ;
- en définissant conjointement avec le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le Guide d'appel d'offre de l'Action concertée (en annexe) présentant les thèmes de recherche, les modalités de présentation des lettres d'intention et des projets de recherche, les critères d'évaluation de la pertinence et de l'évaluation scientifique ;

- en suivant le cheminement des projets de recherche et en s'assurant que les rapports d'étape et finaux des chercheurs sont conformes aux attentes convenues ;
- en assurant la liaison avec le Conseil régional de concertation et de développement, par des recommandations appropriées ;
- en organisant des forums technologiques régionaux permettant aux chercheurs subventionnés d'exposer leurs résultats devant leurs pairs et les utilisateurs.

La réalisation des mandats décrits suscite le rapprochement des intervenants en regard des activités qui découlent des ressources de la forêt et des recherches qui sont menées. Le FRF-02 est à même de favoriser une démarche de recherche qui répond à des problématiques concrètes et de maximiser une application rapide des résultats auprès des utilisateurs de la forêt boréale.

Le FRF-02 favorise une plus grande mise en valeur des multiples potentiels de la forêt tout en assurant une préoccupation constante pour le maintien de son renouvellement et de sa biodiversité.

Les mandats de la Commission consistent à fournir au Ministre des Ressources naturelles un éclairage nouveau sur les mesures qui pourraient être adoptées, en vue de maximiser les retombées économiques régionales. Sous le thème de la prospérité économique des régions ressources, nous souhaitons apporter quelques lumières en regard de la recherche en région et des pistes de solutions pour permettre d'établir une meilleure synergie entre les milieux de la recherche, de la formation et de l'industrie.

Sous le thème de la capacité d'agir sur son propre développement, le Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean (FRF-02) s'attardera à la dimension de l'acquisition et la diffusion de la connaissance, et proposera un levier régional efficace.

1.2 L'importance de la recherche forestière

Les investissements dans la recherche sont essentiels si nous souhaitons maintenir une forêt en santé et des collectivités qui s'appuient sur une ressource dont le renouvellement est assuré. La recherche, pour comprendre les interactions avec la faune, est également essentielle pour rassurer la population.

Pour des raisons difficiles à expliquer, les pôles de recherche se sont développés dans les centres urbains, malgré le fait que la forêt soit en région. Le Service canadien des forêts, la Direction de la recherche forestière, le département de foresterie de l'Université Laval, le Conseil de la recherche forestière, Forintek, sont tous localisés à Québec, tandis que FÉRIC et Paprican sont basés à Montréal. La Direction de la recherche forestière du MRN regroupe 35 chercheurs et 105 assistants de recherche ¹.

La forêt boréale, au Québec, couvre quatre régions administratives. Le Saguenay – Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord du Québec. Ces régions sont très utilisées pour des fins de recherche sur la forêt. Elles doivent cependant être plus que des sites de dispositifs de recherche pour les chercheurs oeuvrant dans les villes centres. Des centres de recherche se sont développés depuis quelques années, par l'entremise de l'Université du Québec. Le Centre intégré en pâtes et papiers à Trois-Rivières, le Consortium de recherche sur la forêt boréale à Chicoutimi, la Chaire en foresterie à Rimouski et la Chaire industrielle en aménagement forestier durable en Abitibi-Témiscamingue. Cependant, le bassin de chercheurs de ces régions est limité.

Le Québec doit reconnaître toute la place de ces pôles de recherche régionaux et supporter leur développement pour la recherche en reconnaissant l'apport en connaissances que ces centres de recherche représentent pour le développement des régions ressources.

Le Conseil de la science et des technologies affirme que les universités et les laboratoires de recherche du Gouvernement contribuent directement à la capacité d'innover des entreprises ainsi qu'à leur croissance². Par la proximité qu'ils assurent entre les chercheurs et les utilisateurs, ces centres de recherche facilitent les relations et la collaboration entre chercheurs et utilisateurs. Ils assurent ainsi une application maximale des connaissances acquises par la recherche. La masse de chercheurs permet la création de réseaux de recherche tenant compte des besoins de recherche des utilisateurs. Elle est

¹ Conseil de la recherche forestière 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Sainte-Foy. 56 pages.

² Conseil de la science et des technologies. 2001. Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. Sainte-Foy. Québec. 263 pages.

de plus en plus nécessaire chez nous pour favoriser le développement et l'utilisation adéquate de nos ressources naturelles. La recherche en région doit être supportée car elle peut aussi favoriser la diversification des produits issus de la forêt et permet aux communautés de s'adapter aux nouvelles exigences que suscite le développement durable.

Lorsque le chercheur s'installe en région pour travailler dans un centre de recherche, il y demeure avec la connaissance et son expertise. Sa proximité le rend accessible aux utilisateurs, et il peut raffiner son travail de recherche en fonction des utilisateurs. Lorsqu'il ne vient que visiter son dispositif de recherche, il repart en ville et transige avec ses collègues, mais ses connaissances ne profitent pas autant au milieu.

Les utilisateurs, tel nous l'entendons, proviennent tant des milieux industriels que des utilisateurs de la forêt pour des fins récréatives et de protection des espèces vivantes. La concertation entre eux nous permet de soutenir et de développer une recherche scientifique répondant aux besoins et à la prospérité de l'ensemble des utilisateurs et des communautés. Des relations étroites entre les chercheurs et les praticiens offrent également une occasion de recherche pertinente et une application rapide des résultats tant dans l'industrie de la première (Boisbriand, sous-produits des scieries) que dans la deuxième et troisième transformation (utilise des produits finis ou semi-finis (bois d'œuvre, papiers, etc.)). Il faut donc faciliter la recherche forestière dans les régions.

La diffusion des résultats de recherche auprès de différentes clientèles (population, spécialistes) à l'égard des enjeux forestiers que nous défendons et que nous appliquons grâce aux concours des lois et des règlements est également essentielle. La méconnaissance des citoyens à l'égard des enjeux forestiers et des collectivités forestières crée une scission entre les villes centres et les régions. Il y a très peu de diffusion et de vulgarisation des résultats des recherches menées dans nos forêts auprès de la population. Pourtant, il existe une multitude de résultats étonnants que la population aurait avantage à connaître.

Un document préparé en 1997 à l'intention du Groupe de travail sur la recherche forestière³ énonçait des propos encore d'actualité : *«Tous les détenteurs de CAAF, les gestionnaires et les chercheurs oeuvrant dans la région partagent le même désir d'aménager la forêt de façon durable afin que les générations qui nous suivront puissent compter sur un niveau de vie au moins comparable au nôtre. Cette volonté, ajoutée au désir commun de prise en charge du développement de la région, caractérise les actions de nos forestiers. Cette collaboration s'est*

³ Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Le point de vue de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Octobre 1997 17 pages.

manifestée par la création de différents comités conjoints (MRN, industrie, UQAC, autres utilisateurs), qui ont permis des réalisations appréciables dont les développements récents associés à l'inventaire forestier, au suivi forestier ou à la forêt mixte.

Dès 1991, et bien avant les discussions actuelles associées au partenariat, les aménagistes forestiers de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont reconnu l'importance de la recherche comme outil de base à l'aménagement forestier. Conscients que leurs activités s'effectuent dans une forêt encore peu connue, et qu'ils partagent des problèmes similaires, ils se sont concertés pour définir les besoins et priorités de recherche».

C'est à cette époque qu'ils créèrent le Consortium de la recherche sur la forêt boréale de L'UQAC. Un organisme de recherche capable de mieux répondre à leurs besoins spécifiques à l'égard de la forêt d'épinette noire.

La recherche forestière est un outil de base à une meilleure connaissance des ressources et à leur sain aménagement. Afin d'atteindre les objectifs de rendement soutenu, de maintien de la biodiversité des écosystèmes, les stratégies d'aménagement des Plans généraux d'aménagement forestier doivent être soutenues par les meilleures connaissances disponibles. Toutefois, notre connaissance de la ressource forestière est encore bien incomplète et plusieurs questions importantes doivent être résolues afin d'assurer des pratiques bien adaptées.

2. Des investissements insuffisants dans la recherche forestière

Depuis le début des années 90, le monde forestier fait face à de nouvelles exigences reliées par exemple à la mondialisation des marchés, à la Convention internationale sur la diversité biologique de Rio signée en 1992 et le protocole de Kyoto en 1995 sur les changements climatiques. Soulignons que l'approche légale concernant la ressource forestière a été modifiée (nouvelle loi des forêts en 1987) et que depuis, deux changements majeurs y ont été apportés, dont le dernier en 2001 avec la nouvelle Loi sur les forêts.

Ces nouvelles exigences nécessitent de modifier nos approches de gestion de la forêt. Il faut désormais intervenir en maintenant les écosystèmes qui sont associés. Pour y arriver, il faut les connaître et la majorité des utilisateurs de notre forêt ont souligné à plusieurs reprises, lors de la consultation publique sur la limite nordique⁴, que la connaissance de la forêt boréale est insuffisante. La connaissance est issue de la recherche, et la recherche demande des

⁴ Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Secteurs des forêts et de Forêt Québec. Septembre 2002. Code de diffusion 2002-3103. ISBN : 2-550-39926-9

investissements à long terme. Si nous avons besoin de mieux connaître nos écosystèmes, une augmentation des investissements dans la recherche est requise. Or, les budgets pour la recherche forestière ont très peu augmenté au cours des vingt dernières années et ce, malgré une forte hausse des exigences pour la connaissance de la biodiversité de nos forêts.

3. La recherche au Québec comparée à celle qui se fait ailleurs

Plusieurs indicateurs nous permettant de nous comparer à d'autres pays démontrent que les investissements à la recherche que nous consacrons sont inférieurs à presque tous les autres pays dit forestiers.

Tableau 1 Analyse des données sur le personnel scientifique ⁵

Pays ou province	Volume de matière ligneuse récoltée en 2001 (million de m ³)	Nombre de chercheurs par million de m ³ récoltés
Québec	43	9,4
Finlande ⁶	53,2	9 à 16
France	48,2	
Allemagne, Suède	45 à 60	

Le Conseil de la recherche forestière a mis en évidence que le Québec investi peu en recherche forestière par rapport à d'autres pays. Le Conseil de la recherche forestière utilise le ratio chercheur par rapport à la quantité de mètre cube de bois coupés pour faire une appréciation de l'effort de recherche consacrée par un pays. Il a ainsi mis en évidence que le Québec a un faible ratio par rapport à d'autres pays prospèrent en foresterie. De plus, le Conseil de la science et de la technologie démontre que pour la région, les dépenses consacrées à la recherche universitaire par habitant sont évaluées à 30 \$ comparée à 77 \$ pour l'ensemble du Québec. La valeur moyenne des subventions et contrats de recherche par professeur (1997-1998) est de 42 740 \$ alors qu'il est de 71 748 \$ pour le reste du Québec⁷. Ces chiffres tendent à démontrer que le support à la recherche dans notre région est loin d'être équitable avec les autres régions du Québec.

4. L'identification de la limite nordique

Un exemple

L'un des exemples récent pour illustrer l'importance de la connaissance dans la prise de décision est l'identification de la limite nordique de la forêt boréale commerciale. Les avis scientifiques et les Groupes de protection de l'environnement interpellent le Gouvernement du Québec sur le manque de connaissance pour statuer sur la localisation de la limite nordique.

Ainsi, à plusieurs reprises, les interlocuteurs de la consultation convergeaient : il y a un manque de connaissances, tant sur le plan forestier qu'économique ; il faut poursuivre les travaux de recherche et acquérir de nouvelles connaissances sur la pessière à mousses.

⁵ Conseil de la recherche forestière du Québec. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. 2001. 56 pages

⁶ Finnish Statistical Yearbook of forestry 2002. Finnish Forest Research Institute. www.metla.fi

⁷ Conseil de la science et de la technologie. Rapport de conjoncture 2001. pour des régions innovantes. Région 02. 263 pages

Concernant la position face à la nouvelle délimitation des unités d'aménagement, la plupart, surtout les acteurs de la forêt et de l'environnement, affirmaient que la décision était trop rapide, car ils manquaient de connaissances.

Les associations du secteur forestier ont fait les commentaires suivants : D'abord, les recommandations du Consortium de recherche sur la forêt boréale n'ont pas été retenues. (Précisons qu'il s'agit de l'un des organismes de recherche le plus compétent sur la forêt boréale du Québec) ; il manque des analyses pour appuyer scientifiquement la limite proposée par le ministère des Ressources naturelles. Le secteur de l'environnement quant à lui reconnaît le manque d'études et d'analyses dans ces zones nordiques. Le secteur faunique s'entend sur le fait qu'il faut des études supplémentaires pour s'assurer du respect des habitats fauniques et floristiques et des ravages de caribous forestiers.

Le manque de connaissances dans le dossier de la délimitation de la limite nordique est probablement ce qui transpire le plus dans le résultat de la consultation que le Ministère a réalisée. Est-il à l'écoute des utilisateurs de la région et des scientifiques qui connaissent la forêt boréale ? La consultation sur la délimitation de la limite nordique démontre qu'il y a place à une grande amélioration pour développer et soutenir la recherche en région et assurer la diffusion des résultats au sein même du ministère et auprès de la population.⁸

La vérificatrice générale du Québec fait d'ailleurs de la recherche la première recommandation de son rapport 2001-2002⁹.

« Nous avons recommandé au ministère, aux fins de l'établissement des prochains calculs de possibilité forestière : d'approfondir ses connaissances de la ressource forestière. »

5. La structure de la recherche forestière au Québec

5.1 Un modèle trop classique

La structure actuelle est organisée selon un modèle de recherche institutionnelle classique. Ce modèle, caractérisé par une masse critique centralisée et une approche qui tend à favoriser les activités de recherche dans les domaines généraux, a souvent négligé les objets d'étude à

⁸ Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Secteurs des forêts et de Forêt Québec. Septembre 2002. Code de diffusion 2002-3103. ISBN : 2-550-39926-9

⁹ Rapport du vérificateur général du Québec. Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002. Tome II, chapitre 4. Gestion de la ressource forestière. 19 pages

l'échelle du terrain, comme l'écologie des peuplements et l'amélioration de leur productivité, dans certains domaines forestiers.

Tableau 2. Tableau présentant la possibilité forestière de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean par rapport à l'ensemble du Québec¹⁰

Forêt du Saguenay – Lac-Saint-Jean/ Forêt du Québec	Territoires		Forêt	
	publiques	privés	Résineuses	feuillues
17, 4% de la possibilité provinciale	X	X	X	X
21,4 % de la possibilité provinciale	X		X	X
24,4 % de la possibilité provinciale	X		X	
25,53 % de la possibilité (SEPM) provinciale	X		X	

SEPM : sapin, épinette, pin gris et mélèze.

Ce tableau résume la contribution régionale concernant la possibilité forestière allouée pour l'ensemble du Québec. Soulignons que l'apport du feuillu constitue un apport important à l'économie régionale : Le peuplier et le bouleau représentant respectivement 12% et 18% de l'approvisionnement provincial. Selon les essences, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean détient à elle seule le quart de la possibilité forestière du Québec. C'est majeur pour notre région.

Tableau 3 : Résumé des redevances 2001-2002 concernant le Saguenay – Lac-Saint-Jean, en millions de dollars¹¹

	Redevances Brutes	Crédits	Dépenses	Total
Forêt	75.8			
			62.1	13.7
Territoire	2.3		4.7	(2.4)
Mines	nd	nd	nd	nd
Énergie	nd	nd	nd	nd
TOTAL :	127.8	41.8	32.6	53.4

¹⁰ Ministère des ressources naturelles du Québec, direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Décembre 2001.
www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/edition_complete_ch05.pdf

¹¹ Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs. La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.. Code de diffusion : 2202-1007.

Le tableau présente les redevances perçues par la région en 2001-2002. Nous aurions perçu 62.1 millions, des **75,8 millions** de redevances payées au Gouvernement par les entreprises. Ce qui signifie un retour en région de 82%. Cependant attention : l'année 2001-2002 n'est pas représentative en raison de la taxe américaine de 27 % qui a eu un impact négatif significatif sur la quantité de bois coupé dans la région. Il y a donc moins de redevances brutes, elles ne sont que de 75 millions.

Lors d'une **année normale**, les redevances sont de l'ordre de **100 millions** de dollars. Dans un tel cas, si nous avons un retour de 62.1 millions, cela n'équivaut qu'à 60 % des redevances (dépenses + crédits), soit 20 % de moins que ce que le document de consultation prétend.

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean affiche le bilan le plus positif de toutes les régions administratives du Québec (redevances nettes moins les dépenses), soit un gain net de 53,4 millions. Nous sommes suivis par la région nord (10) à 2,5 millions et l'Outaouais (07) à 2,3 millions. Toutes les autres régions affichent un bilan négatif.¹²

5.2 *Les crédits sylvicoles*

La région 02 a le pourcentage de retours des crédits pour les travaux sylvicoles le plus bas au Québec, soit 32,7 %¹³. Il y a moins d'inventaires forestiers au Saguenay – Lac-Saint-Jean qu'au sud de la province, il y a moins de reboisement ici qu'au sud de la province. Les régions plus au sud font l'objet d'inventaires à tous les huit ans, ici c'est au dix ans et plus au nord, les inventaires sont réalisés à tous les quinze ans et généralement, ce sont des inventaires aériens. Ces faits expliquent peut-être pourquoi nous avons si peu de connaissances sur la forêt boréale de notre région.

Pour 2001-2002, les redevances brutes sont de 75 000 000 \$, nous avons donc 32 % de retour dans la région si nous excluons les dépenses du Ministère. Si les redevances étaient comptabilisées, dans le cadre d'une année normale, soit 100 000 000 \$ de redevances brutes, nous pourrions estimer un retour de 27% et ce, sans comptabiliser le Fonds forestier.

¹² Gouvernement du Québec, Portrait statistique des régions, document publié dans le cadre du Rendez-vous national des régions, novembre 2002.

¹³ Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs. La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Code de diffusion : 2202-1007

5.3 *La redevance au Fonds forestier*

Les chiffres présentés par le MRN dans le document de consultation⁴ n'indiquent pas où est comptabilisée la redevance du Fonds forestier québécois (2.09 \$/m³ pour 2001-2002-2003). À notre avis, ces montants n'ont pas été comptabilisés dans le document de consultation. Les montants sont pourtant importants. Cette redevance, qui s'ajoute à la redevance normale, signifie, pour 2001- 2002, que la région a contribué pour un montant annuel approximatif de 20 millions de dollars (soit 2.09\$ x 9609 100 mètres cubes de bois alloué pour la région 02) au Fonds forestier sur un montant total de 87 millions provenant de l'ensemble des redevances de la ressource allouée (41 millions m³) au Québec. Le Saguenay – Lac-Saint-Jean fournit donc 23 % de l'enveloppe industrielle.

Le Fonds forestier est financé à part égale par les entreprises et le MRN (50/50), soit 87 millions industries et 87 millions ministère pour un total attendu 174 millions. Or, depuis la nouvelle Loi sur les forêts, ces paramètres auraient changés. Le Fonds forestier et Forêt Québec sont maintenant gérés par la même instance, il nous est cependant impossible de trouver un bilan annuel présentant la répartition du financement de la recherche forestière au Québec.

Le Bilan annuel de gestion du MRN présente, quant à lui, un investissement total de 80 millions en 2001-2002, répartis ainsi : la recherche (17, 8M), les inventaires (21,1 M) et la production de plants (41,1M). Le budget du Fonds forestier est de 149 millions et les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 82,5 millions. Que fait-on avec la différence de 66,5 millions ? Selon notre interprétation, en 2001-2002, en raison de la possibilité forestière allouée au Québec (41 858 100 de mètres cubes), le montant qui devrait être alloué au Fonds forestier pour ces trois volets (production de plants, recherches et inventaires) devrait être de 87,5millions de dollars (part de l'industrie) et 87 483 millions (part du MRN) pour un total de 175 millions de dollars. Nous ne trouvons pas ces chiffres dans le document de consultation de la Commission.

Sur l'enveloppe globale du Fonds forestier et des fonds alloués à la recherche, l'inventaire et la production de plants¹⁴, les chiffres démontrent que 9,3 % (de 190 millions, part du MRN) servent à financer la partie recherche. Sur une base annuelle, pour des redevances régionales de 20 millions, ceci représenterait une somme de 1 860 000 \$ (part de l'industrie) et 1 860 000 \$ (part du MRN). C'est donc 3,72 millions de dollars annuellement qui devraient être consacrés à la recherche dans notre région en provenance de l'enveloppe du Fonds forestier. Les données actuelles nous permettent d'affirmer que nous ne recevons pas ce montant et de loin, ni en subvention à la recherche, ni en services de recherches de la part du MRN.

¹⁴ Ministère des ressources naturelles, 2001-2002. Bilan annuel de gestion.

Est-ce que les investissements faits chez nous sont suffisants ? Sont-ils adéquats pour la forêt boréale de notre région ? Il nous apparaît clairement qu'avec les informations que nous avons actuellement, la réponse est non.

5.4 Comblant les besoins régionaux en recherche

Le Conseil de la recherche forestière met en évidence les lacunes concernant les régions en matière de recherche forestière¹⁵. La répartition des ressources financières est inégale d'un champ de recherche prioritaire à un autre identifié par le MRN. Il apparaît clairement que les champs de recherche suivants reçoivent une faible part d'investissements (i.e. moins de 500 000 dollars par année, pour l'ensemble du Québec) :

- *étudier la dynamique des processus sociaux afin de faciliter l'identification et la participation des utilisateurs du territoire, ainsi que des communautés régionales et locales, à la planification et au suivi de la gestion forestière ;*
- *expérimenter des mécanismes de participation des populations et des usagers aux processus décisionnels en matière de gestion du milieu forestier qui répondent aux particularités locales et régionales ;*
- *évaluer et améliorer des modes de tenure, des politiques gouvernementales, des programmes de soutien et de la structure industrielle afin d'accroître les bénéfices des activités de mise en valeur du milieu forestier auprès des communautés locales et régionales ;*
- *identifier les conditions du maintien et du développement des communautés humaines employées en forêt locales et régionales ;*
- *identifier les préoccupations et les attentes des communautés et des usagers autochtones quant à la gestion du milieu forestier ;*
- *développer et expérimenter des mécanismes de participation des populations et des usagers autochtones aux processus décisionnels en matière de gestion du milieu forestier ;*

Ce sont, entre autres, des champs de recherche qui touchent les régions ressources.

¹⁵ Conseil de la recherche forestière, 2002. Adéquation entre les ressources dédiées à la recherche forestière et les priorités des intervenants du secteur forestier québécois. 17 pages

Soulignons que les documents publics du Conseil de la recherche forestière du Québec doivent être approuvés par le ministère des Ressources naturelles, ce qui signifie qu'il a reconnu ces besoins régionaux.

Nous recommandons :

- R.-1) une augmentation du financement alloué à la recherche
- R.-2) une augmentation des montants retournés en région
- R.-3) une gestion de la recherche forestière décentralisée et régionalisée,
et plus près des utilisateurs.

6. Décentralisation de la recherche

6.1 Historique

En 1997, les utilisateurs de la ressource forestière recommandaient une réorganisation de la recherche¹⁶. *L'enjeu de la réorganisation de la recherche est de doter le Québec d'un modèle de recherche forestière qui apportera un soutien réel aux utilisateurs de la forêt ; une organisation efficace qui répondra aux besoins prioritaires des différents utilisateurs et permettra de rencontrer les vrais défis de l'aménagement forestier durable ; une approche qui assurera les meilleurs retombées économiques d'une des principales ressources du Québec.*

La reconnaissance des différents domaines forestiers et des différents niveaux d'utilisateurs doit être à la base du modèle de gestion. L'utilisateur doit avoir une place prépondérante dans l'identification des besoins et l'établissement des priorités, ainsi que dans la définition des programmes de recherche et l'utilisation des fonds dédiés à ces programmes. Il doit avoir un rôle décisionnel sur les orientations et la réalisation des projets. Un lien réel et fort entre les utilisateurs et les chercheurs doit être partie intégrante du processus de recherche.

Les bases d'établissement des priorités doivent être clairement définies et l'aspect des retombées anticipées doit occuper une place beaucoup plus importante. Le transfert et l'intégration des connaissances demeurent un élément critique qu'il faut structurer de façon à garantir le transfert efficace aux usagers tout en assurant l'intégration des nouvelles connaissances aux orientations et politiques gouvernementales.

On doit donc viser un modèle de gestion qui permettra de rencontrer les éléments suivants :

- *Une structure près de la base qui peut établir des priorités, prendre des décisions et qui a un pouvoir de dépenser;*
- *Une démarche d'identification et d'établissement des priorités par les utilisateurs, respectant les différents besoins et niveaux d'utilisateurs. Ce que nous préconisons : une identification et établissement des priorités par domaine forestier ou thématique, et non dans un ensemble provincial unique ;*
- *Une gestion et une attribution des fonds, gérées en partie par l'utilisateur, et qui tiendront compte principalement : de l'importance économique actuelle et potentielle des essences*

¹⁶ Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Le point de vue de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Octobre 1997 17 pages.

- et des domaines, du besoin de prospective, et des programmes, engagements, orientations provinciales ou nationales ;*
- *Une coordination provinciale qui a définitivement sa place, mais qui ne doit pas entraîner une dilution des besoins ;*
 - *La reconnaissance de la performance des organismes de recherche en établissant des processus d'évaluation des projets et des retombées et en liant ces résultats à l'attribution des fonds ;*
 - *Un transfert efficace de l'information permettant une intégration des connaissances aux pratiques forestières et aux orientations et politiques gouvernementales ;*
 - *Une organisation visant une utilisation efficace des ressources humaines et matérielles actuellement engagées en recherche au Québec ;*
 - *Une organisation qui reconnaît et supporte les principes d'imputabilité et de responsabilité des gens impliqués dans les processus et décisions ;*
 - *Une organisation qui s'inscrit dans les orientations et principes du développement durable dans laquelle se sont engagés le gouvernement du Québec et ses partenaires dans le fonds forestier.*

Manifestement, ces recommandations, bien que leur application ait été entamée, elles ont pris du recul cette année :

- Abolition des Groupes d'Action
- Dilution des besoins de recherches des régions par ceux du ministère des Ressources naturelles ;
- Pas ou très peu de transfert de connaissances auprès de la population

6.2 Un levier de développement régional

Le fonctionnement du Fonds de recherche forestière respecte en tout point les attentes énoncées par les utilisateurs en 1997¹⁷. Depuis sa création, il supporte neuf projets de recherche dans la région, un investissement de 1,4 million. Une vingtaine d'autres projets de recherche s'ajouteront au cours des deux prochaines années. Une dizaine cette année et une autre dizaine l'an prochain. Un investissement de 5 millions envisagé.

Soulignons que le Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean (FRF-02) a pour objectif de financer des besoins de recherche résiduels du Fonds forestier, c'est-à-dire ceux qui passent la rampe scientifique mais pour lesquels il n'y a plus de financement au provincial. En conséquence, les deux fonds sont appelés à développer une étroite collaboration pour le bénéfice de la recherche sur la forêt boréale.

¹⁷ Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Le point de vue de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Octobre 1997 17 pages.

7. L'origine des besoins de la recherche provinciale

La définition des besoins de recherche au niveau provincial ne tient pas compte de l'apport régional de la ressource forestière et ce, tant dans la définition des besoins de recherche que dans l'attribution des montants alloués à la recherche sur notre territoire.

L'an passé, aucun projet de recherche de notre région n'a obtenu de financement du Fonds forestier provincial. Nous avons demandé une modification du processus entre les deux fonds afin que nous puissions appliquer le concept de résidualité convenu à l'origine. Comme nous nous adressons aux mêmes chercheurs, nous devons donc collaborer ensemble. La réticence est cependant manifeste de la part des centres de recherche à Québec de reconnaître que notre région a droit à une plus grande part des projets de recherche puisque 25 % de la forêt publique résineuse provient de notre région et la région finance plus de 20 % de la part provenant de l'industrie au Fonds forestier. Nous sommes en droit d'attendre une part d'investissement dans la recherche plus grande dans notre région comparé à Québec, à Montréal et d'autres régions, puisque nous contribuons financièrement plus que ces régions à l'économie forestière du Québec.

Le montant annuel octroyé en subvention de recherche par le Fonds Forestier est d'environ 2 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. C'est trop peu d'argent pour les chercheurs qui souhaitent répondre aux besoins des utilisateurs. Notre région a rarement bénéficiée de plus de 85 000 \$ annuellement de cette enveloppe. C'est inadmissible.

Le Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean est, selon nous, une initiative bénéfique pour les chercheurs puisqu'ils participent au processus. Ils consacrent du temps à élaborer et proposer des projets de recherche qui répondent à des besoins de recherche clairement définis par les utilisateurs de notre région. Cette année, quarante besoins de recherche ont été identifiés prioritaires pour notre région, vingt-quatre propositions ont été déposées par les chercheurs et quinze propositions ont été évaluées suffisamment pertinentes, en regard des besoins de recherche définis par les utilisateurs, pour être admises à l'évaluation scientifique. Seulement huit à dix projets pourront obtenir le financement requis à leurs activités. En tout, 1,6 millions \$ serviront à subventionner des projets de recherche pour la période 2003-2005. Nous constatons que c'est insuffisant pour répondre aux priorités et de plus, notre Fonds forestier régional étant temporaire, cette année sera la dernière année d'appel d'offre de projet de recherche auprès des chercheurs.

7.1 Un apport financier insuffisant à la recherche régionale

La région a clairement énoncé ses attentes en regard de la recherche scientifique dans l'entente cadre 2001-2006. La première priorité de développement du volet de la recherche est ¹⁸:

- Œuvrer à la consolidation et au développement d'activités et de projets de recherche en lien avec la gestion durable des ressources naturelles de la région, couvrant notamment les volets préservation, exploitation, transformation et utilisation et ce, dans une perspective d'approche intégrée.

R-4) Nous demandons à ce que les montants soient versés à la région, au prorata de ce que nous versons, directement au Fonds de la recherche forestière 02 ou en subvention à la recherche se déroulant sur notre territoire.

7.2 Répondre aux besoins de recherche des utilisateurs

Le Fonds de la Recherche Forestière du Saguenay - Lac-Saint-Jean (FRF-02) a un financement de 5,5 millions pour pallier au manque de recherche réalisée en région. Le financement pour son fonctionnement et les projets de recherche provient des Volets 1 et 2 du MRN, des Municipalité régionales de comté (MRC), du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. La région a trouvé les moyens, temporairement, de pallier à une lacune reconnue depuis longtemps par les utilisateurs du milieu. Nous souhaitons qu'un statut permanent lui soit conféré.

R.5) Conférer un statut permanent au FRF-02 et assurer le renouvellement de l'enveloppe de recherche du Fonds de recherche axée sur la forêt boréale au moins au même niveau que le montant actuel, soit 1,7 million par année pour les champs de recherche pour la forêt résineuse, la biodiversité et la forêt mixte et;

- Créer une enveloppe de deux millions par année pour le champ de recherche de la 2^e et 3^e transformation.

¹⁸ Plan stratégique Saguenay – Lac-Saint-Jean 2001-2006. Construire une société régionale plus équitable et plus efficace. Conseil régional de concertation et de développement-02.101 pages

7.3 Consolider les forces régionales de la recherche

Jusqu'à l'an passé, il y avait les Groupes d'action provinciaux. Formés à la base par des régionaux, ils étaient coordonnés par le Conseil de la recherche forestière du Québec. Ces Groupes d'action étaient réunis au sein d'une structure provinciale qui s'assuraient que les besoins des utilisateurs provenant de régions étaient considérés dans l'attribution des fonds à la recherche.

Le Conseil de la recherche forestière du Québec a aboli ces groupes d'action car il n'avait pas le financement adéquat pour les supporter avec pour résultat, que nous n'avons toujours pas de structure provinciale permanente définissant les besoins des utilisateurs par les utilisateurs. Bien qu'une rencontre soit prévue en février pour l'ensemble des Tables régionales de recherche, elle n'est qu'exploratoire, et il nous semble qu'à ce propos, on devrait avoir fait le tour de la question et que les régions ressources devraient être au centre de la définition des besoins de recherche et recevoir les montants nécessaires pour assurer cette recherche.

R-6) Développer une structure provinciale permanente pour prioriser et évaluer les besoins des utilisateurs en recherche et ainsi développer un équilibre entre le central et la région. Cet organisme doit être indépendant et maintenu par les utilisateurs.

7.4 L'écoute des besoins de recherche en région

Pour obtenir un financement, les chercheurs doivent soumettre des projets de recherche qui correspondent à des besoins identifiés par les utilisateurs. En 2002, seulement trois (3) besoins de recherche de notre région ont été retenus, comme toutes les autres régions au Fonds forestier, alors que 68 besoins de recherche ont été identifiés par le Ministère. C'est très peu pour notre région. La liste des besoins de recherche régionale est limitée en nombre de projets pour l'admissibilité au provincial, ce qui réduit d'autant l'admissibilité à l'enveloppe de recherche pour la région.

Cette situation génère une méconnaissance et un manque d'intérêt des forestiers de la base pour l'utilisation et le potentiel réel de l'outil recherche. La perception actuelle de la recherche par l'ensemble des forestiers fait état d'un manque d'efficacité en raison de :

- Orientation et résultats non pertinents avec des problématiques vécues sur le terrain par les aménagistes ;
- efforts de recherche gouvernementale insuffisants dans certains domaines forestiers, particulièrement ceux éloignés des grands centres ;
- possibilité de duplication ;
- résultats non connus, non accessibles et non attirants ;
- financement insuffisant pour les recherches à l'échelle des peuplements.

8. La 2^e et 3^e transformation du bois.

Créneau de développement pour les régions ressources, la 2^e et 3^e transformation est identifiée par les régions ressources comme un voie incontournable de développement de nos communautés.

Le litige provoqué par l'application de droits compensatoires, que les Américains imposent depuis mai 2002 sur les produits de première transformation, nous démontre toute la pertinence et l'urgence d'atteindre un équilibre entre l'exploitation forestière ainsi que les autres utilisations de la forêt telles la transformation, la valeur ajoutée, le développement de nouveaux produits etc. Ceci est encore plus criant dans les communautés forestières soutenues presque exclusivement par les industries forestières de première transformation comme la nôtre. De plus, la diversification des produits de la forêt permet une utilisation maximale des arbres récoltés ce qui, d'un point de vue environnemental et social, répond aux valeurs nouvelles de la population Québécoise.

Au cours des dernières décennies, il y a eu une baisse du nombre d'emplois liés à la forêt causée par les nouvelles méthodes de récolte. La baisse du nombre de travailleurs de la forêt, combinée à la mauvaise presse entourant l'exploitation forestière et l'imposition des droits compensatoires par les américains en mai 2002 ont eu pour effet de rendre les régions forestières au dépourvu. Plusieurs régions ont vu leurs usines réduire leurs activités et même des usines de première transformation fermer leur porte. La diversification des produits de la forêt et des marchés est essentielle pour renforcer notre économie et revitaliser nos communautés. Cette diversification s'appuie elle, sur la recherche et l'acquisition de connaissance.

- R-7 La région devrait être dotée d'un fonds de recherche régional sur la 2^e et 3^e transformation dont le financement proviendrait des redevances à la recherche actuellement payées par les entreprises ;
- De plus, toute nouvelle redevance générée par la dynamique régionale devrait revenir dans un fonds régional pour favoriser la recherche et le développement de la 2^e et 3^e transformation. À court terme, le FRF-02 pourrait être le Fonds destiné à la Recherche pour tous les aspects touchant la forêt.

9. Conclusion

Les communautés forestières veulent s'assurer que la ressource assurera non seulement le développement et le soutien économique et social des collectivités, mais que cette ressource pourra également le faire pour les générations futures. C'est pour cette raison que la gestion des ressources naturelles et les redevances de celles-ci appartiennent d'abord aux collectivités régionales. Ce sont les utilisateurs de la région qui sont à même de cerner les enjeux du développement, de la production et de la commercialisation de leurs produits et des services qu'ils offrent. Ce sont les régions qui sont les mieux placées pour développer des techniques novatrices qui permettent de réduire les coûts de production, d'ajouter de la valeur et d'atténuer les répercussions environnementales ainsi que les effets sur la santé de la collectivité. Ce sont elles qui peuvent développer, avec les chercheurs, des nouveaux produits et de nouveaux procédés de transformation pour les essences forestières et développer des technologies qui tiennent compte des propriétés qui varient en fonction des fibres issues de la forêt.

Le bien être social, spirituel, culturel et environnemental des divers groupes au sein de la société québécoise peut se manifester plus concrètement dans les communautés forestières en leur donnant le rôle et les leviers qui leur appartiennent sur les ressources naturelles. D'abord en leur donnant les ressources financières nécessaires, issues de la forêt, pour la recherche et le développement de produits forestiers correspondant à leur identité et aux besoins futurs.

C'est dans cet esprit que nous croyons que nous devons disposer du financement pour mettre en place les mécanismes de recherche qui nous conviennent.

La certification des pratiques forestières est également importante pour les communautés forestières car elle offre une assurance, pour les populations des communautés forestières, que la ressource est exploitée selon des principes de développement durable répondant à des critères internationaux conférant ainsi une garantie sur la durabilité de l'approvisionnement et le

maintien de l'intégrité des écosystèmes assurant une autre sécurité sur le plan du développement social des communautés.

La recherche et développement constitue une exigence incontournable des systèmes de certification et cette certification est possible grâce à un accroissement de la connaissance de notre forêt.

Nos recommandations:

Nous recommandons :

R.-1) une augmentation du financement alloué à la recherche

R.-2) une augmentation des montants retournés en région

R.-3) une gestion de la recherche forestière décentralisée et régionalisée, et plus près des utilisateurs.

R-4) Nous demandons à ce que les montants pour la recherche soient versés à la région, au prorata de ce que nous versons, directement au Fonds de la recherche forestière 02 ou en subvention à la recherche se déroulant sur notre territoire.

R.5) Conférer un statut permanent au FRF-02 et assurer le renouvellement de l'enveloppe de recherche du Fonds de recherche axée sur la forêt boréale au moins au même niveau que le montant actuel, soit 1,7 million par année pour les champs de recherche pour la forêt résineuse, la biodiversité et la forêt mixte et;

- Créer une enveloppe de deux millions par année pour le champ de recherche de la 2^e et 3^e transformation.

R-6) Développer une structure provinciale permanente pour prioriser et évaluer les besoins des utilisateurs en recherche et ainsi développer un équilibre entre le central et la région. Cet organisme doit être indépendant et maintenu par les utilisateurs.

R-7 La région devrait être dotée d'un fonds de recherche régional sur la 2^e et 3^e transformation dont le financement proviendrait des redevances à la recherche actuellement payées par les entreprises ;

- De plus, toute nouvelle redevance générée par la dynamique régionale devrait revenir dans un fonds régional pour favoriser la recherche et le développement de la 2^e et 3^e transformation. À court terme, le FRF-02 pourrait être le Fonds destiné à la Recherche pour tous les aspects touchant la forêt.

Bibliographie

Conseil régional de concertation et de développement-02. Plan stratégique Saguenay – Lac-Saint-Jean 2001-2006. Construire une société régionale plus équitable et plus efficace. 101 pages

Conseil de la recherche forestière 2001. Portrait du système d'innovation dans le secteur forestier québécois. Sainte-Foy. 56 pages.

Conseil de la recherche forestière, 2002. Adéquation entre les ressources dédiées à la recherche forestière et les priorités des intervenants du secteur forestier québécois. 17 pages

Conseil de la science et des technologies. 2001. Rapport de conjoncture 2001. Pour des régions innovantes. Sainte-Foy. Québec. 263 pages.

Contribution des utilisateurs à l'effort de recherche forestière au Québec : Le point de vue de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Octobre 1997 17 pages.

Finnish Statistical Yearbook of forestry 2002. Finnish Forest Research Institute. www.metla.fi

Gouvernement du Québec, Portrait statistique des régions, document publié dans le cadre du Rendez-vous national des régions, novembre 2002.

La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Les ressources naturelles dans les régions du Québec : Quelques indicateurs. Code de diffusion : 2202-1007.

Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord des attributions commerciales de bois. Rapport des consultations publiques. Secteurs des forêts et de Forêt Québec. Septembre 2002. Code de diffusion 2002-3103. ISBN : 2-550-39926-9

Ministère des ressources naturelles du Québec, direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Décembre 2001. www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/edition_complete_ch05.pdf

Rapport du vérificateur général du Québec. Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002. Tome II, chapitre 4. Gestion de la ressource forestière. 19 pages

Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Complément au mémoire

Le Conseil de la science et de la technologie a identifié les facteurs de l'innovation dans l'industrie des produits forestiers. Cette analyse sectorielle réalisée en 1999 a dégagé des constats que nous souhaitons porter à votre attention et mettre en évidence.¹⁹

- À l'échelle des régions, les relations entre l'industrie et le gouvernement s'exercent depuis peu à travers un mécanisme formel de concertation : « **les Tables régionales de concertation en recherche-développement et en transfert de technologie** ». Instituées par le ministère des Ressources naturelles en 1997, ces tables de concertation (près d'une dizaine actuellement) visent à définir les besoins régionaux des entreprises en matière de R-D et à proposer des moyens pour les combler.
- En plus des moyens traditionnels mis à la disposition de l'industrie pour répondre à ses besoins de R-D (aide financière et technique), le ministère des Ressources naturelles a mis en œuvre récemment une formule destinée à soutenir spécifiquement les structures de partenariat : « **le Fonds forestier MRN-Industrie** ». **Géré et financé conjointement (50/50) par l'industrie et le gouvernement, ce fonds réserve un budget annuel de 15 millions \$ environ pour les activités de recherche et de développement.** En implantant **cette formule**, le ministère des Ressources naturelles **cherche à minimiser l'effet des restrictions gouvernementales** sur les sommes dévolues à la R-D et à **mieux répondre aux attentes de l'industrie**, en particulier à celle **exprimées par les entreprises au niveau régional.**

Rappelons que le Fonds Forestier met à la disposition des chercheurs que 2 millions de dollars par année (en moyenne) pour répondre aux besoins de la recherche identifiée et priorisée en région, et ce, pour l'ensemble du Québec. Point 7, page 19 du mémoire du Fonds de la recherche forestière du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

- Dans les recommandations, le Ministère de la science et de la technologie **recommande d'encourager les nouvelles formes de partenariat** mises en place par le ministère des Ressources naturelles, mais de **veiller à ce qu'il ne se désengage pas complètement du financement de la recherche.**
- Axée principalement sur les produits de base, **l'industrie québécoise** ne s'est pas encore donnée les moyens de concurrencer les autres grands pays producteurs sur le terrain de l'innovation et des produits à valeur ajoutée. **Ses investissements en R-D sont parmi les plus faibles de tous les secteurs industriels du Québec et se situent nettement en dessous de l'effort consenti par ses principaux concurrents étrangers.** Le fossé à combler est énorme si l'on considère que des pays comme la Suède, la Finlande, l'Allemagne et les Etats-Unis consacrent à la R-D des dépenses qui sont **jusqu'à cinq fois plus élevées que celles du Québec.**
- Traditionnellement, la forte présence du gouvernement dans la recherche sur les ressources et les produits forestiers peut expliquer la difficulté des entreprises à modifier leur comportement et à changer d'orientation pour se tourner vers la recherche et le développement de nouveaux produits et procédés. De ce point de vue, les programmes de partenariat sont probablement les mieux adaptés pour rendre l'industrie des produits forestiers plus autonome et l'impliquer davantage dans la R-D. **Les nouvelles structures de partenariat mise de l'avant par le MRN**

¹⁹ Conseil de la science et de la technologie, 1999. L'innovation, une exploration sectorielle (aérospatiale, pharmaceutique, produits forestiers). Pour une politique québécoise de l'innovation. 87 pages

(table de concertation et Fonds forestier), qui font intervenir directement les entreprises dans la gestion et le financement de la R-D, constituent sans doute une formule à privilégier pour encourager l'industrie à consentir plus d'efforts dans ce domaine.

- Dans le secteur des produits forestiers, les programmes visant directement à encourager les entreprises à investir davantage en R-D (programmes et structures de partenariat) et les mesures destinées à orienter leurs efforts vers la mise au point de nouveaux produits à valeur ajoutée, apparaissent comme deux conditions essentielles à l'essor de l'innovation.
- Dans l'environnement immédiat, l'entreprise trouve d'autres ressources susceptibles d'influencer sa capacité d'innover. Les **centres de recherche universitaires**, les sociétés de financement, les entreprises concurrentes, les organismes et les laboratoires de recherche gouvernementaux offrent des services ou produisent différents types de connaissances qui peuvent contribuer à soutenir ou à alimenter le processus d'innovation dans l'entreprise. De nombreuses études ont montré que **l'entreprise n'innove pas seule ; la densité et la multiplicité des relations qu'elle développe avec les acteurs de son environnement immédiat déterminent largement sa capacité d'innovation.**
- Une diminution, depuis le début des années 1980, de la proportion des diplômés universitaires dans les disciplines scientifiques (sciences naturelles et génie). Un déclin, depuis quelques années, du financement public de la recherche universitaire en provenance d'organismes subventionnaires québécois et fédéraux, susceptible de miner la base de recherche scientifique indispensable au système d'innovation.
- Malgré son poids important dans l'économie, l'industrie des produits forestiers connaît depuis plusieurs années un problème majeur de compétitivité. La désuétude des équipements, la faible productivité de la forêt québécoise, la hausse des coûts de production, de même que la multiplication des exigences environnementales sont parmi les facteurs qui ont entraîné une diminution progressive des avantages concurrentiels de l'industrie québécoise face à ses principaux concurrents. Bon nombre de PME n'ont pas encore emprunté la voie de l'innovation. À plus ou moins brève échéance, celles-ci devront miser davantage sur la recherche et le développement de produits spécialisés, ainsi que sur l'utilisation de nouveaux procédés pour améliorer leur capacité de production. C'est par l'innovation qu'elles pourront rehausser leur productivité et devenir plus compétitives.
- Le problème de compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers est en grande partie attribuable à la faiblesse de ses investissements en R-D. En 1995, le ratio des dépenses sur les ventes du secteur des produits du bois (0,62%) était quatre fois moins élevé que le ratio moyen du secteur manufacturier québécois (2,80%), alors que celui du secteur des pâtes et papiers (0,24%) s'affichait, avec celui des produits minéraux (0,19%), comme le plus faible de tous les secteurs industriels. De plus, dans les deux cas – produits du bois et pâtes et papiers –, les ratios de 1995 avaient diminué par rapport à ceux de 1988. Contrairement à la plupart des autres secteurs industriels.
- L'effort de R-D de l'industrie des produits forestiers est beaucoup plus faible que celui des autres secteurs industriels du Québec et que celui de ses principaux concurrents étrangers. Ces efforts devront être dirigés vers l'élaboration de nouveaux procédés de fabrication et la mise au point de produits à valeur ajoutée.